

Pour diffusion immédiate

Répartition des fonds résiduels du Programme de transition pour les exploitations porcines en cours

Ottawa (Ontario) [Le 21 juillet 2010] – Le processus de répartition des fonds résiduels du Programme de transition pour les exploitations porcines (PTEP) aux producteurs qui ont soumissionné dans le cadre du quatrième appel d'offres mais qui ont été infructueux se poursuit.

Tout fonds résiduel ou fonds antérieurement attribué aux producteurs qui ont depuis choisi de ne pas participer au programme sert à honorer les soumissions les prochaines en lice selon les résultats du quatrième appel d'offres.

Du programme de 75 millions \$, une somme de 70 520 980 \$ a déjà été engagée à l'égard de 420 producteurs participants à la fin du quatrième appel d'offres. Depuis, les fonds résiduels ont été offerts à 50 producteurs les prochains en lice, ce qui a mené à un nouveau plafond de 985,53 \$ par unité animale équivalente (UAE).

À mesure que les producteurs deviennent admissibles à toucher ces fonds résiduels, ils reçoivent une lettre de la part de l'administrateur du programme les informant que leurs soumissions ont été fructueuses et qu'ils sont maintenant admissibles à recevoir des versements au titre du PTEP.

La lettre exige une confirmation de leur participation selon une date limite fondée sur la date à laquelle les producteurs ont été avisés de leur admissibilité. Les producteurs sont invités à communiquer avec l'administrateur dès que possible pour confirmer s'ils prévoient ou non cesser la production et accepter leur versement étant donné que ce processus sera repris avec les autres producteurs jusqu'à ce que les fonds résiduels aient été totalement engagés.

Toutes les granges qui participent au PTEP **doivent** être entièrement vidées de leur contenu d'ici **le 31 mars 2011** afin de se conformer aux modalités et conditions du programme en vertu de l'accord de contributions conclu avec Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Des renseignements courants sur le programme sont disponibles auprès du Conseil canadien du porc à www.cpc-ccp.com, y compris des données sommaires régionales mises à jour. Puisque le programme est sur le point de s'achever, l'information sera rendue publique par l'intermédiaire du site Web du CCP et sera également transmise directement aux organismes membres provinciaux. Le programme conservera ses volets de surveillance et de vérification pour assurer le respect de ses règles pendant les trois années qui suivront l'exercice de dégageement du contenu de la dernière grange.

Le budget de 75 millions \$ du PTEP est subventionné par Agriculture et Agroalimentaire Canada et administré par le Conseil canadien du porc.

Le Conseil canadien du porc est la tribune nationale des producteurs de porc du Canada. En tant qu'alliance regroupant neuf associations provinciales de l'industrie du porc, l'objectif de notre organisation est de faire fonction de leader afin d'assurer et de maintenir la prospérité du secteur canadien du porc.

-30-

Renseignements :

Gary Stordy
Directeur des relations publiques
Conseil canadien du porc
613-236-9239, poste 277
stordy@cpc-ccp.com